

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 9 février 2023
Convocation du : 3 février 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le neuf février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Carolé CASIER, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Arnaud MARIE, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis DEBUISSON

DE23.014

PERSONNEL COMMUNAL
AGENTS CONTRACTUELS
CRÉATIONS D'EMPLOIS
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
Autorisation – Approbation

0380

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs, (article 3)

Conformément aux recommandations du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face aux accroissements, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 13 février 2023 au 24 février 2023 (vacances d'hiver) :

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 13 février 2023 au 26 février 2023 (vacances d'hiver) :

- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 17 avril 2023 au 30 avril 2023 (vacances de printemps) :

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet

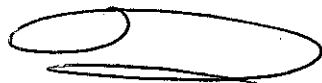
Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 17 avril 2023 au 30 avril 2023 (vacances de printemps) :

- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver la création des postes ci-dessus.

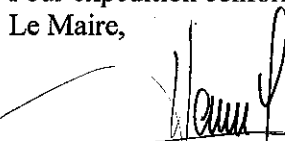
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Alexis DEBUISSON
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille